

AIDE-MEMOIREDocuments à rentrer à l'O.A. pour :A Qui ?Le 30 juin

1. Liste des membres désaffiliés (F2 bis) (Art.217 ROI) C. Fraselle (M)
2. Liste des membres désinscrits (F2 ter) (à partir de juin 2027) C. Fraselle (M)

Le 15 juillet

1. Feuille de garde (F6) (Art. 223 ROI) C. Fraselle (M)
2. Formulaire d'identification des équipes (F7) (Art. 223 ROI)
Nombre d'équipes (par division) par club. A. Auguste (M)
Formulaire d'identification au championnat et inscription en coupe (F7) et B. Massagor (M)

Le 1 septembre

1. La liste d'affiliation nominative (F1) (Art. 219 ROI) C. Fraselle (C)
Reprenant tous les membres affiliés du club. M.J Engel (M) et Ph. Goême (M)
2. La liste des membres sortants (F2) (Art. 220 ROI) C. Fraselle (C)
La liste des membres inscrits sortants (F2 quater) à partir de août 2027 C. Fraselle (C)
Reprenant les membres non réinscrits.
3. Une liste de force (F5) (en double exemplaire) **pour chaque équipe** (Art. 226 ROI) C. Fraselle (C)
Cette liste reprendra uniquement (**par ordre alphabétique**) la liste des joueurs en ordre de cotisation et de visite médicale.
4. Un bulletin d'affiliation (F3) POUR LES NOUVEAUX INSCRITS C. Fraselle (C)
Un bulletin d'inscription (F3 bis pour toutes les joueuses venant d'un autre club)
5. La preuve du paiement de la cotisation C. Fraselle (C)
6. Les fiches médicales ou attestations (Art. 225 ROI) C. Fraselle (M)
De chaque joueur repris sur les listes de forces. reste au sein du club
7. Les cotisations (Art. 225 ROI) de tous les membres du club. MJ. Engel
8. Une attestation d'assurance (Art. 225 ROI) C. Fraselle (M)
(F9 bis) pour les Clubs qui dépendent d'un organe faîtière (chapitre 4 du ROI).
Certifiant que tous les membres du club sont assurés contre les accidents de toute nature.

En cours de saison : Inscription d'un nouveau membre :

- Une nouvelle liste nominative (F1) C. Fraselle (M)
- Un bulletin d'affiliation (F3)/ d'inscription (F3 bis) M.J Engel et Ph. Goême (M)
- Une nouvelle liste de force (F5) (en double exemplaire) C. Fraselle (M)
- La preuve du paiement de la cotisation C. Fraselle (M)
- Une fiche médicale ou attestation. club

L'O.A. délivrera aux clubs les documents suivants :Pour le 1 septembre :

Pour approbation par votre hall, les dates proposées dans votre club pour les journées de championnat et de coupe A. Auguste (M)

Avant le début de la compétition :

La liste de force validée de chaque équipe du club

(Pour être validée, la cotisation devra être payée et la fiche médicale de chaque joueur figurant sur cette liste devra être reçue par le club.)

Attention

En cours de saison, l'affiliation de tout nouveau membre d'un club ne sera acceptée par l'O.A. qu'après sa mise en conformité avec l'Art. 215 du R.O.I.

Remarque

Cette liste récapitulative n'est autre qu'un aide-mémoire pour faciliter la tâche des responsables de club. Une vérification (date et documents) doit toujours être faite par les responsables de club.

Lisez vos statuts et règlement.

Pour faciliter le travail des responsables, n'attendez pas le dernier jour pour envoyer vos documents et vous mettre en conformité avec les statuts et règlement.

Réclamation

Toute réclamation pour être recevable devra être conforme à l'Art. 403 du R.O.I.

Assurance : Police N° : 45.299.957

Valable pour les clubs qui sont membres de l'ASBL Netvolley Seniors et pour leurs membres affiliés qui sont repris sur la liste officielle transmise au Responsable des assurances (M. Ph. Goëme)

En cas d'accident :

Les déclarations d'accident (sur le formulaire personnalisé de chez ETHIAS) doivent être renvoyées par le Secrétaire du club de la victime au Responsable des assurances (M. Ph. Goëme) (si possible dans les 6 jours). Ne pas oublier de faire mentionner l'accident sur la feuille de match.

La victime prendra soin de garder soigneusement tous les reçus et pièces justificatives relatives à son traitement.

Ph. Goëmé notifiera directement à l'intéressé(e) le numéro de dossier. ETHIAS enverra la procédure à suivre pour le remboursement.

Extension particulière :

La qualité d'assuré sera octroyée aux sportifs non membres lors de leur participation à des activités de promotion (stage, journée portes ouverte, etc) organisées pour attirer un public extérieur pour l'initier au NetVolley.

(C) : obligatoirement par courrier

(M) : par Mail

Adresses E-Mail utiles :

Secrétariat : Mme. Christine Fraselle
srt.netvolley@gmail.com

Trésorerie : Mme. Marie-Jeanne Engel
Mj.gilles@inforgix.be

Assurance : M Ph. Goëme
philgoeme@msn.com

Commission des rencontres :
alice.auguste@skynet.be
beatrice.blavier-massagor@hotmail.fr

Tous les formulaires se trouvent sur le site.
<https://netvolleyseniors.be>